



Le Président

## Communiqué de presse : le ton de l'urgence

### À propos des « aménagements cyclables » (sic) de la rive Est du Lac d'Annecy

Le 2 septembre 2016

La **société civile**, qui compte des (vrais) cyclistes, mais aussi des architectes, des urbanistes, des industriels, des commerçants, des enseignants, des économistes... tous passionnés par le site exceptionnel du Lac d'Annecy et conscients de la fragilité de sa sauvegarde, **manifeste son désaccord profond sur les dérapages dimensionnels, financiers et juridiques du projet** devenu, en catimini, « voie verte » (intermittente) et incurie.

Au détriment de la sécurité et de l'agrément des cyclistes, du respect des sites, de la qualité de vie des habitants et de leur santé, de l'urbanisme des villages, des finances publiques. Sans compter **21 mois d'énormes perturbations** dans le village de Veyrier, sur la **RD 909 et sur la 909a**.

A l'initiative d'une vingtaine de personnes atterrées par la présentation du Conseil Départemental le 31 mai 2016 à Veyrier, vécue comme un détestable passage en force, une pétition a été initiée le 12 juillet 2016 en version papier <sup>1</sup>; elle a été complétée récemment par une mise en ligne sur internet. Plus de **200 pétitionnaires** ont, à ce jour, joint leurs voix pour manifester leur extrême désapprobation et appeler les élus à la concertation et à l'intelligence collective. Ils font suite aux **887 soutiens** de la pétition d'octobre 2014 pour la sauvegarde du lac et des rives naturelles du « petit Lac » (change.org) d'une association talloirienne.

De « **surlargeurs** » (sic) de **+33% en explosion des coûts ( + 114%<sup>2</sup> en 3 ans à l'entrée de Veyrier, + 93% pour la rive Est<sup>3</sup> )** la colère gronde contre des élus qui refusent depuis 2007 toutes les suggestions de conception et les améliorations de tracé proposées par des associations de la société civile et par leurs administrés. En vain, puisque la Déclaration d'utilité publique a été prorogée automatiquement alors que le changement de nature des aménagements, les dépassements géométriques et financiers (au-delà des normes en la matière) auraient justifié le réexamen demandé. **La Région, en « désaccord avec les choix d'aménagements arrêtés »** s'est désolidarisée du projet en mai 2012.

La remise des pétitions sera faite aux Président et Vice-Président du Conseil Départemental qui en portent la responsabilité, au Président du Sila, organisme co financeur dont la mission n'est pas étendue au financement des routes, à la Préfecture, aux élus concernés.

**La conférence de presse du mardi 6 septembre 2016 à 17h45 à l'Hôtel Les Acacias Bellevue**, 14 route d'Annecy à Veyrier-du-Lac (joutant le Téléphérique), en compagnie d'une délégation de pétitionnaires, sera l'occasion de répondre à vos questions. Il est à craindre que vous pourrez aussi, probablement, prendre vos premiers clichés.

Nous serons, avec eux, heureux de vous y accueillir et restons dans l'intervalle à votre écoute.  
*Contact presse : O.Labasse, C.Saulgeot, JC Secchi.*

<sup>1</sup> Texte en PJ et, depuis ce jour, sur le site internet [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)

<sup>2</sup> 4 700 000€ annoncés le 31 mai 2016 pour ≤ 800m en entrée de Veyrier, contre 2 200 000 réactualisés en 2013

<sup>3</sup> 41 820 000€ cumul à date pour ≤ 14 km de la rive Est, contre 21 700 000 dans la déclaration d'utilité publique